



REGLEMENT PARTICULIER RALLYCROSS DE MAYENNE

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **MAINE BRETAGNE** et **l'Ecurie OCEAN MAYENNE** organisent les **23, 24 et 25 septembre 2016** une compétition automobile Nationale de Rallycross intitulée : **36ème Rallycross de Mayenne à Chatillon sur Colmont**.

Le Rallycross de **Rallycross de Mayenne** compte pour :

- Le Championnat de France de Rallycross.
- La Coupe de France de Rallycross.
- Le Championnat de France Junior, Coupe Twingo R1 et Coupe Féminine.
- Le Championnat du Comité Régional Bretagne Pays de la Loire
- Le championnat ACO
- Course Club Rallycross Legend Show (sur invitation)

Le présent règlement a été enregistré par le Comité Régional du Sport Automobile **Bretagne Pays de la Loire** le **22/06/2016** sous le **N°41** et par la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation **N°** en date du **2016**.

1.1. OFFICIELS

Observateur FFSA

- **BRIGARDIS Henri** **20583**

Collège des Commissaires Sportifs

Président

- **LORIEUX Gérard** **7914**

Membres

- **HAINRY Bernard** **26574**

- **TATIN Jean Michel** **6575**

Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs

- **CHAUMET Nicolas** **181088**

Directeur de Course Responsable du meeting

- **GUILLOU Yves** **1995**

Directeur de Course Adjoint

- **BOULAY Dany** **2490**

Directeur de Course Adjoint formule de promotion Twingo R1

- **BOULAY Dany** **2490**

Directeur de Course Adjoint course club Rallycross Legend Show

- **MORISSEAU Patrick** **28737**

Directeur de Course Adjoint chargé de la gestion des images

- **JAMOIS Pascal** **105157**

Adjoints à la Direction de Course

- MORISSEAU Patrick	28737
- CHEVEREAU Michel	2543
- HERMELINE Roland	37789
- GUILLOU Yveline	5055
- RIBEIRO-DIAS Joël	181208

Juges de Faits

- NAUROY Philippe	163037
- CORBILLON Fabrice	28729
- PECHON ROSSEL Jean Jacques	2527

Chargés des relations avec les concurrents

- CHARTRAIN Marie-Jo	31376
- HERRAULT Marie Laure	222632
- TOLLEMER Nathalie	25930

Responsable Pré – grille

- HERLIN Patrick	9316
- OLLITRAULT Jean Paul	6694

Commissaire Technique Responsable. Délégué FFSA

- PEYRICHOU Jean Marc	21124
-----------------------	-------

Commissaire Technique Adjoint et responsable Coupe Twingo

- VILLEMANT Matthieu	214144
----------------------	--------

Commissaire Technique Adjoint Course Club Rallycross Legend Show

- CANO Santiago	35161
-----------------	-------

Commissaires Techniques

- CANO Santiago	35161
- BOISSAY Pascal	6464
- CANO Cirilo	122763
- THIPHAINÉ Romain	155300

Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la Sécurité

- CREUSIER Christophe	154532
-----------------------	--------

Responsable de la remise en état du terrain (licence facultative)

- FOUBERT Régis

Médecin Chef

- DOCTEUR MAGNE
- DOCTEUR EBALE NLO Yvon

Responsable Classement informatique

- HEBERT Franck

Responsable du chronométrage

- BOURDON Yves	3213
----------------	------

Chronométrateur :

- FAYET Serge	42321
- VEZIE François	205770

Directeur de Course Responsable des vérifications administratives

- HERMELINE Roland	37789	+33681250187	rallyop@wanadoo.fr
--------------------	-------	--------------	--------------------

"la Championnière" 61340 BERD'HUIS**Responsable des vérifications administratives des pilotes engagés à l'année**

- LEDORMEUR Martine	219736	+33685101901	martine.ledormeur@free.fr
---------------------	--------	--------------	---------------------------

Responsable des vérifications administratives des pilotes occasionnels

- RIBEIRO-DIAS Joël	181208	+33669335587	ecurie.ocean.mayenne@gmail.com
---------------------	--------	--------------	--------------------------------

Secrétaire du Meeting.

- FORGET Sandrine	173818	+33685740482	ecurie.ocean.mayenne@gmail.com
-------------------	--------	--------------	--------------------------------

L'organisateur administratif est : l'A.S.A **MAINE BRETAGNE**L'organisateur technique est : l'ECURIE **OCEAN MAYENNE**

1.2. HORAIRES

Parution du règlement	A réception du N° de permis d'organiser
Clôture des engagements	Le samedi précédant la compétition à minuit, cachet de la poste faisant foi. 17 septembre 2016
Publication de la liste des engagés	Le mercredi précédant la compétition. 14 septembre 2016
Date de de la compétition et lieu	24 et 25 septembre 2016 Circuit Maurice Forget
Vérifications Administratives et Techniques	Vendredi de 17h00 à 20h00 Bâtiment administratif Circuit Maurice Forget
Briefing obligatoire et tirage au sort des ordres de départs de la première manche	Samedi à 8h30 Espace V.I.P
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Samedi à 9h15 salle du Collège des Commissaires Sportifs
Publication de la liste des admis aux essais	Samedi à 9h30.
Horaire des essais	Samedi de 9h45 à 12h15
Horaire de la 1 ^{ère} et 2 ^{ème} Manches Qualificatives et Nombre de tours	Samedi à partir de 13h30 4 tours
Horaire du Warm-up et nombre de tours	Dimanche à partir de 8h00 2 tours
Horaire de la 3 ^{ème} et 4 ^{ème} Manches Qualificatives	Dimanche à partir de 9h00
Horaire des ½ Finales et Finales dimanche et nombre de tours	Dimanche à partir de 13h45 ½ Finales 6 tours Finales 7 tours
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après chaque finale
Remise des prix et Podium d'arrivée 15 minutes après la dernière Finale	Paddock, entre l'espace VIP et le Tableau d'Affichage de la Pré-grille
Fin du Meeting	Maximum à 20h00

Ordre de passage des catégories obligatoire pour toutes les compétitions Div. 4, Div. 3, Formule de Promotion, Super 1600, SuperCars à l'exception du Warm up ou l'ordre de passage sera différent lors de chaque compétition. . Pas de Warm up pour les Voitures du Rallycross Legend Show.

* Ordre à discuter.

- **8ème compétition : Div. 3 ; Formule Promotion; Super 1600; SuperCars ; Div. 4.**

1.3. VERIFICATIONS

Chaque pilote devra consulter le site internet de l'organisateur www.rallycross-mayenne.fr ou de l'opérateur www.rallycross-afor.com, afin de vérifier qu'il figure bien sur la liste des engagés. De même que son heure de convocation aux vérifications administratives lui sera indiqué. Dans le cas contraire et au plus tard le jeudi précédant la compétition, il devra prendre contact avec l'Organisateur au numéro suivant : **+33685760482**

Au cas où un concurrent/conducteur serait dans l'incapacité de se présenter le vendredi aux vérifications, il devra en informer au plus tôt le Directeur de Course, des vérifications pourront avoir lieu, à titre exceptionnel, le samedi matin après accord exprès du Directeur de Course.

1.3.1. Pilotes engagés à l'année

Il appartient à chaque pilote engagé à l'année de se présenter sur chaque compétition aux vérifications administratives muni d'une pièce d'identité pour valider sa présence. Ils se verront remettre une fiche de liaison à déposer dans le ¼ heure aux vérifications techniques.

1.3.2. Pilotes à participation occasionnelle

Les pilotes à participation occasionnelle, ainsi que les pilotes de la Course Club Rallycross Legend Show, devront satisfaire aux vérifications administratives et techniques le **vendredi 23 septembre 2016 de 17h à 20h.**

Tout retard aux vérifications sera pénalisé par les amendes prévues à l'article 8 : PENALITES de la réglementation générale Rallycross.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1 ENGAGEMENTS

3.1.1. Pilotes engagés à l'année

Pour la procédure d'engagement à l'année se reporter à l'article portant le même N° dans la réglementation Générale Rallycross 2016

En cas de non-participation, il appartient au pilote d'annuler **par écrit** son engagement auprès de la personne désignée par l'opérateur à l'adresse ci-dessous ou par mail, au plus tard le **samedi 17 septembre 2016**, précédant la compétition.

Au-delà de cette date, l'engagement sera validé et le montant acquis par l'organisateur.

Martine LEDORMEUR
L'Océane Saint Germain n°16
56410 ERDEVEN

Email : martine.ledormeur@free.fr - Téléphone +33685101901

3.1.2. Pour les pilotes occasionnels

Les pilotes qui souhaitent s'engager à la compétition pourront le faire, après avoir fait une demande de N° de course via le site l'opérateur, remplir un bulletin d'engagement téléchargeable également sur le site de l'opérateur, puis l'adresser à :

Martine LEDORMEUR
L'Océane Saint Germain n°16
56410 ERDEVEN

Email : martine.ledormeur@free.fr - Téléphone +33685101901

accompagné du chèque d'engagement.

Chèque à l'ordre de : **ECURIE OCEAN MAYENNE**

La date limite d'engagement pour les pilotes à participation occasionnelle est fixée au samedi de la semaine précédant la compétition à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Le montant maximum des droits avec la publicité des organisateurs est fixé à :

- 500 € pour les SuperCars et Super 1600
- 500 € pour la Divisions 3
- 500 € pour la Division 4
- 500 € pour la formule de promotion

Pour les pilotes dont l'engagement parviendra au plus tard le mercredi de la semaine précédant la compétition, le montant sera ramené à :

- 300 € pour les SuperCars et Super 1600,
- 280 € pour la Divisions 3
- 270 € pour la Division 4
- 230 € pour la Formule de Promotion

Le nombre maximum de partants aux essais est fixé à 140 au total (y compris la Formule de Promotion).

Pour figurer sur la liste des engagés, toute demande d'engagement devra être remplie complètement, sans omission ou fausse déclaration et ne sera prise en compte que si elle est accompagnée des droits d'engagement.

Les droits d'engagement seront doublés pour les pilotes qui n'accepteront pas la publicité de l'organisateur. Chaque infraction constatée sera pénalisée.

3.1.2. Pour les pilotes de la course Club Rallycross Legend Show

L'organisateur, ainsi que l'opérateur, renoncent à demander des frais d'inscription. Un bulletin d'inscription particulier sera fourni à l'organisateur par l'association Rallycross Legend Show.

3.2. EQUIPAGES

Une voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis, uniquement en Championnat de France Junior et Coupe Twingo R1 Rallycross, Course club Rallycross Legend Show mais ils ne marqueront pas de point pour ces Championnat et Coupe.

3.3 Un pilote pourra s'engager en Championnat et en Coupe, Coupe de marque et formule de promotion. Ainsi que dans chacune des divisions, sans pouvoir cumuler les points pour le Championnat, la Coupe de France ou la Formule de Promotion.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Sont admis les voitures suivantes correspondant au règlement technique du Rallycross, réparties par division SuperCars, Super 1600, D3, D4 et Coupe TWINGO R1 RALLYCROSS. Chaque division courant séparément. Sont admis les voitures correspondant au règlement technique de la course club Rallycross Legend Show, sur invitation de l'association gérant le Course Club.

4.4. NUMEROS DE COURSE

Les numéros seront mis à disposition par l'opérateur. Ils ne sont pas compris dans le prix de l'engagement.

ARTICLE 5. PUBLICITE

Publicité non conforme : refus de départ.

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

La compétition se déroulera sur le **circuit de Maurice FORGET**. Il est long de **1135 m** et **1080 m** avec le tour Joker et la largeur est comprise entre **12 m** et **15 m**.

N° de classement FFSA du circuit **53 12 15 0254 RC NAT 1129 & 1070** en date du **14/09/2015**

N° d'homologation de la Préfecture de **la Mayenne 2013M099** en date du **27/03/2013** (Validité 4 ans).

6.4. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé **le bâtiment sur le circuit à côté des bureaux** Joindre un plan détaillé des *emplacements nécessaires aux pilotes*.

Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes après la fin de chaque finale. Il sera définitif 30 minutes après l'heure d'affichage, Sauf dans le cas d'une réclamation ou d'une décision du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2. PRIX

Les prix suivants seront distribués pour un total de 16780 €, hors formule promotion (Article 10 du règlement du Championnat de France de Rallycross)

COUPE DE FRANCE Division 4 et Division 3									
	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	TOTAL
D4	950€	750€	550€	400€	330€	250€	240€	230€	3700€
D3	980€	780€	590€	440€	370€	300€	290€	280€	4030€

CHAMPIONNAT DE FRANCE Super 1600 et SuperCars									
	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	TOTAL
S1600	1010€	810€	630€	480€	410€	350€	340€	330€	4360€
SC	1040€	840€	670€	520€	450€	400€	390€	380€	4690€

Les prix suivants seront distribués pour un total de 2460€ selon le tableau ci-dessous :

TWINGO R1 RALLYCROSS							
1 ^{er}	350€	3 ^{ème}	250€	5 ^{ème}	180€	7 ^{ème}	160€
2 ^{ème}	300€	4 ^{ème}	200€	6 ^{ème}	170€	8 ^{ème}	150€
100€ seront attribués au 1 ^{er} junior.							

TWINGO R1 RALLYCROSS DAMES					
1 ^{ère}	250€	2 ^{ème}	200€	3 ^{ème}	150€

10.3. COUPES

La cérémonie de podium avec remise de coupes aura lieu 15 minutes après la dernière Finale pour les trois premiers pilotes de chaque division.

10.4 REMISE DES PRIX

Mise à disposition des prix sur présentation d'une pièce d'identité : 15 minutes après la fin du délai de réclamation au bungalow des relations concurrents, pendant 30 minutes, passé ce délai les prix non réclamés seront envoyés sous 8 jours par courrier ordinaire.

ARTICLE 11. DIVERS



ECURIE OCEAN MAYENNE

Sandrine FORGET

23 rue du terras 53100 MAYENNE

☎ : 0 685 760 482 Email : ecurie.ocean.mayenne@gmail.com

Responsable presse :

Max BACHELET

Responsable de la salle de presse :

Jocelyne DUQUESNOY Tél : +33677099433 & mail : duquesnoy.jocelyne@orange.fr

Accès Pilotes : Accueil le Vendredi au circuit Maurice Forget

Une enveloppe sera à votre disposition le vendredi 23 septembre à partir de 10h00 à l'entrée du circuit.

Samedi 24 septembre L'accueil sera situé à l'entrée public à partir du 6h00.

Parc Concurrents :

Ouverture : Vendredi 23 septembre de 10h00 à 23h00 et le samedi à partir de 6h00.

Fermeture le vendredi de 23h00 au lendemain matin 6h00 et le samedi de 23h00 à 6h00 le dimanche matin.

Christophe CREUSIER sera à votre disposition pour votre implantation dans le parc coureur, aucun stationnement ne sera toléré dans les allées.

Lors de l'envoi de votre engagement nous vous demandons de nous indiquer la définition exacte de votre structure. L'espace **maximum** attribué pour chaque concurrent est de : 150 m²

Le non-respect de la surface utilisée fera l'objet d'une facturation complémentaire à raison de 50€ du m². en cas de refus le cas sera soumis au collège des commissaires sportifs.

Restriction de circulation des quads et motos :

L'utilisation de motos, scooter et autres quads est strictement interdite dans le parc coureur. Excepté pendant le marquage des pneus

Prévention Incendie :

Chaque structure de pilote devra disposer de deux extincteurs de 6 kg type ABC avec la norme NF EN3 visible et à portée opérationnelle.

Les prolongateurs électriques utilisés pour alimenter les structures doivent être aux normes NFC 15-100, type de câble H07 RN F3G2-5 en 16 ampères. Tout branchement électrique constaté à partir de la borne jusqu'à la structure, dans la structure d'un concurrent et considéré comme dangereux, sera débranché.

Protection de l'environnement :

Une bâche de sol d'au moins 5 m x 4 m devra être mise en dessous des voitures de course pendant toute la durée du meeting. Les concurrents doivent obligatoirement reprendre leurs produits polluants (Huile, hydrocarbures), les pièces mécaniques diverses, batteries, pneumatiques usagés, etc.

Les déchets alimentaires et verres devront être triés et déposés dans des bennes prévues à cet effet.

Chaque concurrent devra laisser son emplacement propre et sans poubelle en quittant le parc après le meeting.

Réceptif :

Toute organisation ou réception de VIP de plus de 15 personnes organisée sur le circuit par les pilotes, est interdite sans l'autorisation de l'Ecurie Océan Mayenne.

Le pot de l'amitié accompagné de produits régionaux sera servi sous l'espace VIP le samedi 24 septembre à 19h00

Commerces & Hôtels & Restaurants :

Renseignements :

Gare SNCF

Laval (40Km) 02.43.56.86.21

Gare Routière

Laval 02.43.53.13.67

INFORMATIONS TOURISTIQUES

Office du tourisme de Laval
1 rue du vieux St Louis
53 000 LAVAL
02.43.49.46.46

Office du tourisme de Mayenne
Quai Waiblingen
53 100 MAYENNE
02.43.04.19.37

Superette VIVECO Fontaine Daniel 53100 ST GEORGES-BUTTAVENT tel : +33243037624

LECLERC Mayenne rue du Prieuré de Berne 53100 MAYENNE tel : +33213301740

Hôtel Restaurant BEST HOTEL 2 rte de St Baudelle 53100 MAYENNE

Tél : +33243007171

Hôtel Restaurant LA CROIX COUVERTE rte d'Alençon 53100 MAYENNE

Tél : +33243043248

Hôtel L'ENTRACTE 38 pl. Georges Clémenceau 53100 MAYENNE

Tél : +33243041430

Gîte de la Jeuserie La Jeuserie 53100 CHATILLON SUR COLMONT

Tél : +33671378217

Gîte des Ganches D185 72320 SAINT MAIXENT

Tél : +33243898839 & gitedesganches@free.fr

Gîte de La Colmont 8 pl. but St Laurent 53120 GORRON

Tél : +33243086616